

Sept-Îles, le 12 décembre 2016

**MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Hydrocarbures Anticosti S.E.C.  
511, rue Saint-Joseph Est, 3<sup>e</sup> étage, local 304  
Québec (Québec) G1K 3B7

N/Réf. : 7610-09-01-0219217  
401524116

**Objet : Réalisation de trois forages avec fracturation hydraulique**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 15 juin 2016 à Hydrocarbures Anticosti S.E.C., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Réalisation de trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti, dans les limites de la MRC de Minganie. Les forages seront situés aux coordonnées géographiques (DD, MM, SS) suivantes :

Site	Latitude	Longitude
CANARD	49°41'43.40"	63°54'31.37"
LA LOUTRE	49°34'38.98"	63°38'52.21"
JUPITER	49°33'54.60"	63°26'43.02"

Pour chaque site, les travaux comportent :

- l'aménagement d'une aire de travail de 100 x 200 mètres;
- l'aménagement d'un système de drainage des eaux de ruissellement et d'un bassin de rétention;
- l'installation de trois réservoirs hors-terre de type « C-Ring » d'une capacité de 4 000 m<sup>3</sup> installés sur un système de contention des fuites;
- l'installation d'un système de contention des fuites de type de « Spill Container Berms » sous les équipements à risques et les conteneurs de déblais de forage et de matières dangereuses.

À la suite de votre demande du 8 août 2016, reçue le 10 août 2016 et complétée le 17 octobre 2016, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Relocalisation du site Jupiter aux coordonnées géographiques suivantes :

Latitude	Longitude
49° 34' 35.245"	63° 26' 7.088"

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Document intitulé « Modification à la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de trois forages avec fracturation relativement à des activités d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti – Site de forage de Jupiter », préparé par SNC-Lavalin, pour Hydrocarbures Anticosti S.E.C, daté du 3 août 2016 et cosigné par Madame Catherine Dumais, M.Sc. Biologiste, chargé de projet, et Monsieur Steve Vertefeuille, géomorphologue, directeur de projet et développement des affaires.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord